

À quel tarif ?

Pour bénéficier du service « Transport Solidaire », il suffit d'adhérer à l'ODDAS dont le montant est de 4€ par personne et par an puis de verser une indemnité au chauffeur en fonction du nombre de kilomètres parcourus :

■ Forfait de 4€ pour un trajet aller-retour jusqu'à 10 kms

■ Le kilomètre supplémentaire est de 0,40€

Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole.

Exemples pour un trajet aller-retour

Fontenay-le-Comte <=> Vix : 30 kms

4€ (forfait de 10kms) + 0,40 * 20kms = 12€

St Michel-le-Cloucq <=> Fontenay-le-Comte : 12 kms

4€ (forfait de 10kms) + 0,40 * 2kms = 4,80€



Le « Transport Solidaire », comment ça fonctionne ?

- ① S'inscrire auprès du référent local de sa commune : adhérer à l'ODDAS et signer le règlement intérieur du transport solidaire.
- ② Réserver auprès d'un chauffeur bénévole au minimum 3 jours à l'avance.
- ③ Se faire transporter à destination par un chauffeur bénévole.
- ④ Verser l'indemnité au chauffeur au retour.

Le transport solidaire est un service de transport à la demande à vocation sociale et de proximité. Il ne doit pas se substituer aux dispositifs existants

Action partenariale portée juridiquement par l'ODDAS en lien avec la MSA Loire-Atlantique Vendée et les Communes du Pays Fontenay-Vendée



ODDAS - Centre Social

25 rue des Cordiers - 85200 Fontenay le Comte

Tél : 02 51 69 26 53 - Mail : accueil@oddas.fr

www.centresocialoddas.fr

Conception et impression ODDAS



Entraide - Service

« Transport Solidaire » du Pays de Fontenay Vendée

■ Vous n'avez pas de moyen de locomotion ?
Vous devez vous déplacer ?



ODDAS

Office De Développement
Associatif et Social



Le « Transport solidaire » :
*pour améliorer le quotidien, rompre
 l'isolement et favoriser les moments
 d'échange et de convivialité entre les
 personnes.*

Pour qui ?

Ce service s'adresse aux habitants du Pays Fontenay-Vendée :

- Ne disposant pas de moyens de locomotion
- Ne pouvant momentanément ou durablement conduire

Pour quels déplacements ?

- Les déplacements occasionnels.
- Les visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, loisirs... sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie.
- La priorité est donnée aux services et commerces locaux. Les transports se font en accord avec le chauffeur bénévole.

Communes référencées « Transport Solidaire » Pays Fontenay-Vendée

AUCHAY-SUR-VENDEE	Catherine COTE Marie-Claude TRICHET	06 84 86 98 31 06 61 00 91 34
BOURNEAU	Roger GUIGNARD	06 88 78 86 71
DOIX-LES-FONTAINES	Judith SAGOT	02 51 51 92 87 06 83 24 15 11
FONTENAY-LE-COMTE	CCAS - Gisèle BELLEGUEULE ODDAS - Catherine CHEVALIER	02 51 53 41 38 02 51 69 26 53
FOUSSAIS-PAYRE	Chantal RAGOT	06 14 55 39 83
L'ORBRIE	Maryse FALLOURD	06 44 30 93 12
LE LANGON	Nathalie HOARAU Secrétariat Mairie	02 51 52 81 84
LES VELLUIRE-SUR-VENDEE	Christine BOBIN	06 04 09 76 23
LONGÈVES	Kelly PAYET	06 81 09 99 77
MARSAIS SAINTE RADÉGONDE	Jeanine PERFETTI PORTIE	06 72 72 92 09
MONTREUIL	Agnès BARNAUD	06 89 75 28 44
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN	Jacques GAILLARD	06 31 75 69 09
PÉTOSSÉ	Danielle BARRAUD Bernard THIBURCE	02 51 87 69 60 02 51 87 77 08



Comment réserver ?

Inscrivez-vous auprès du référent
 local de votre commune

PISSOTTE	Secrétariat Mairie Armelle GUILLORIT-HERON	02 51 69 05 61 06 33 33 99 62
ST LAURENT DE-LA-SALLE	Claude TRIPOTEAU	02 51 51 58 43 06 42 81 87 95
ST MARTIN DE FRAIGNEAU	Philippe BIRE	06 31 62 52 06
ST MARTIN DES FONTAINES	Claire ANONIER	06 71 13 77 27
ST MICHEL-LE-CLOUCQ	Secrétaire de Mairie Pierrette RAGUIN	02 51 69 26 32 06 79 01 21 72
ST VALÉRIEN	Manuela LIEVRE	02 51 87 76 72
SÉRIGNÉ	Christine CHARPENTIER	02 51 69 18 25

